

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 10 (1934-1935)
Heft: 6

Artikel: L'exemple des forteresses : Maubeuge
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Oh! non, répondit-il sans tourner la tête.

— Non? ... qu'as-tu donc de plus cher après ta mère? demanda la vieille en souriant.

Le soldat tendit le bras vers l'officier, son capitaine, et dit d'une voix claire: — cet homme-là!

Edmond de Amicis.

L'exemple des forteresses

Maubeuge

Il n'y a pas longtemps encore que la mode n'était plus aux ouvrages fortifiés. Comme à ces chiens que l'on veut noyer, on trouvait aux forteresses d'innombrables défauts: elles coûtaient cher; elles se défendaient mal; elles immobilisaient des troupes nombreuses et souvent — disait-on — ankylosaient l'imagination des généraux qui, semblables à des nageurs novices, s'accrochaient aux forteresses comme à des bouées de salut ou de paresse.

Aujourd'hui cette opinion s'est modifiée et bien qu'il ne nous appartienne pas ici de rechercher si tous ces griefs étaient fondés, pas plus que nous ne songeons à défendre le principe des fortifications — de plus compétents s'en chargeront —, nous devons constater que la tendance générale s'est, depuis quelques années, manifestée en faveur des ouvrages fortifiés et que la Suisse elle-même s'en est faite l'écho en envisageant la fortification de sa frontière nord.

C'est pourquoi il nous a paru intéressant de retracer ici un épisode tragique de la guerre de forteresse pendant les années 1914—1918. *

Située sur la Sambre canalisée, dont elle borde les eaux paisibles, la ville de Maubeuge, qui compte aujourd'hui une vingtaine de milliers d'habitants, est placée à proximité d'une des grandes voies de migration suivies par les peuples barbares de l'Est pour envahir la France. De ce fait, elle a subi des sièges nombreux; abritée par les bastions savants tracés par le génie de Vauban, la population de Maubeuge a entendu tonner les lourdes bombardes de Malplaquet et les canons de bronze de Wattignies.

La situation de la ville, à quelques pas de la frontière belge, au centre d'une région qui pénètre comme un coin en territoire étranger, fait de cette place un point d'appui pour une manœuvre offensive et un rempart en cas d'invasion. Tant que le dogme de l'offensive à tout prix n'aveuglait pas encore les théoriciens de la stratégie française, la forteresse de Maubeuge était soigneusement maintenue en état et minutieusement équipée pour le rôle qui lui était assigné dans la défense du sol français.

Dans l'idée du général Séré de Rivière, le Vauban du dix-neuvième siècle, le nord de la France devait être muni de quelques solides forteresses, destinées non pas tant à briser net l'invasion qu'à la disloquer, à couper cette masse de soldats en marche et à précipiter ses colonnes dans un certain nombre de couloirs où l'attaque pouvait être plus facilement bloquée et même complètement refoulée.

Le bouleversement des doctrines stratégiques et tactiques, cette hystérie de l'offensive — que l'on a dûment honnie après coup — amena l'abandon de ce plan. Les places fortes du Nord furent négligées d'autant plus facilement que leur mise en état aurait coûté des sommes énormes, et que l'état-major français se refusait à envisager l'hypothèse de la violation de la Belgique par les armées du Kaiser.

L'état de défense. Maubeuge dut se contenter des travaux de fortifications élevés de 1880 à 1895. A la veille de la guerre, cette forteresse n'était nullement préparée à recevoir une attaque brusquée et à résister à une armée de siège munie d'un outillage quelque peu moderne.

Autour de l'enceinte bastionnée dressée au dix-septième siècle par l'art ingénieux de Vauban, une ceinture d'ouvrages isolés avait été édifiée dans un périmètre de 32 kilomètres. Elle comprenait six forts construits en 1885, avant l'apparition des obus explosifs, et six ouvrages intermédiaires avec emplacements de batteries et abris d'infanterie.

Un seul des forts était muni d'une carapace en béton, deux autres possédaient des tourelles en fonte dure, par ailleurs incapable de résister aux explosifs perfectionnés de la chimie moderne.

Ces forts et ces ouvrages n'étaient pas reliés par un système de tranchées continues, pas même par un mince rideau de fils de fer barbelés. Au Nord-Est, précisément sur le point le plus menacé, un ample espace de plus de quatre kilomètres de largeur, resté absolument dégarni, offrait à l'assaillant une brèche toute faite pour y lancer ses bataillons, les installer au cœur de la place et prendre ainsi à revers tout le système défensif.

L'armement. Sans aller à l'extrême et prétendre, comme nous l'avons entendu soutenir, que l'armement de Maubeuge aurait fait meilleure figure dans un musée historique que dans une forteresse de première classe, force est bien de constater que le matériel d'artillerie — à part quelques batteries de 75 et de 155 — portait toutes les marques de la vétusté! Il comprenait 425 canons et mortiers, dont le calibre ne dépassait pas 220 millimètres, et la portée atteignait à peine neuf kilomètres.

Quant à la garnison — dont le noyau était constitué par un régiment d'active, trois régiments de réserve à deux bataillons, et six régiments de territoriale — composée en majorité de vieilles classes qui n'avaient conservé qu'un souvenir lointain des années de caserne et du métier des armes, elle faisait plus d'impression dans les colonnes des registres que sur un champ de bataille. Elle comptait 30 000 hommes, chiffre bientôt porté à 40 000 par l'arrivée des fuyards de Charleroi.

Son chef, le général Fournier, un solide Bourguignon aux yeux bleus, au menton autoritaire, avait été momentanément relevé de son commandement par le ministre de la guerre d'alors, l'impulsif M. Messimy. Sur un rapport favorable du général Pau, il avait été remis à la tête de ses troupes, mais cet avatar n'avait pas contribué à lui donner le prestige et l'autorité indispensables en face de responsabilités écrasantes.

Dès le premier jour de mobilisation, et contrairement aux instructions ministérielles qui lui enjoignaient d'attendre presque une semaine, il commença pourtant les travaux de défense qui lui paraissaient les plus urgents et que la rapide avance des armées allemandes ne lui permit pas de parachever.

Le siège. L'offensive alliée en Belgique s'était terminée par le glorieux, mais sanglant échec de Charleroi, et dès le 24 août les défenseurs de Maubeuge avaient vu défilier sur les routes du Hainaut les longues colonnes poudreuses des Anglais et des Français, battant en retraite, et la douloureuse cohue des populations chassées de leurs demeures. Dès le 25, la place est entièrement investie par un corps d'armée allemand, le VII^e de réserve, commandé par le général von Zwehl. Les avions allemands sillonnent le ciel tandis que le ballon captif de la place est totalement inutilisable et que le seul aéroplane français est dans un état si piteux qu'après avoir été « retapé », il ne pourra réussir que deux vols pendant toute la durée du siège.

A coups de 420. Le 29, à une heure précise après-midi, le bombardement allemand commence, terrible. Les assiégés ont amené devant la ville leur parc de siège le plus perfectionné, les mortiers de 240, les dangereux 305 autrichiens, enfin les 420 colossaux qui envoient à 14 kilomètres des projectiles pesant 900 kilos, contenant 150 kilos de « trotyl »¹⁾, le plus formidable explosif alors connu. Sous leurs coups, les incendies éclatent de toutes parts, les casemates et les coupoles des forts sont crevées comme de vulgaires cerceaux de papier, les ouvrages sont nivelés, et le moral des défenseurs grandement impressionné. Ils tentent cependant une sortie pour reconnaître l'emplacement de cette artillerie infernale: leur attaque s'écroule sous le feu des mitrailleuses.

La brèche. Les premiers assauts de l'infanterie allemande

¹⁾ Abréviation du mot: trinitrotoluol. Les obus peints en jaune pour obusiers suisses de 12 cm étaient — en 1914, tout au moins — chargés de trotyl.

Ihre verfügbaren Gelder

verzinsen wir zu vorteilhaften Bedingungen

Schweizerische Volksbank

Kapital u. Reserven Fr. 200,000,000.-



sont repoussés, mais le 5 septembre, les Rhénans et les Westphaliens s'engouffrent par la brèche du Nord-Est. Tous les appels de secours lancés par télégraphie sans fil ou par pigeons restent sans réponse. Une première offre de reddition est repoussée. Le 6 au matin, on brûle les drapeaux. Le 7 le bombardement s'intensifie sur les forts pris à revers, et le général Fournier envoie un parlementaire aux avant-postes. Le drapeau blanc est hissé, Maubeuge capitule, permettant aux Allemands d'envoyer des renforts bienvenus aux vaincus de la Marne. La garnison a perdu cinq mille hommes!

Communications du C. C.

3^e Séance du Comité central, les 27/28 octobre, à l'Hôtel Schweizerhof, Olten

Le comité central s'est réuni au complet en une fructueuse séance de laquelle nous voulons donner ci-après un bref compte-rendu:

1. Les *procès-verbaux* des dernières séances sont acceptés sans discussion et avec remerciements à leurs auteurs. Le procès-verbal de l'assemblée des délégués, à Rapperswil, est parvenu aux sections ces derniers jours.

2. Le président central Maridor oriente brièvement sur la coopération de la direction de notre association à l'action contre l'accord de la Suisse pour l'*admission des Soviets dans la Société des Nations*. Une coopération à une initiative demandant le retrait de la Suisse de la Société des Nations, est par nous d'avance refusée.

3. Le président central rapporte sur la splendide *manifestation aux Rangiers* qui eut lieu le 30 septembre et fut organisée en commun par la Société suisse des Officiers et l'ASSO.

4. Notre camarade sergt.-maj. Weber, chef de discipline pour le ski dans notre association, également président du comité d'organisation des *Concours de ski de l'ASSO en 1935 à Glaris*, oriente sur ces derniers. Le projet du nouveau règlement de ski de l'ASSO qui s'adapte aux nouvelles prescriptions du DMF dernièrement parues, est établi. Après discussion, il est décidé de le soumettre pour une mise au net rédactionnelle à une commission de trois membres et de le transmettre ensuite au DMF pour acceptation. Pour la date des concours de ski à Glaris, voir sous « Communications du Comité central ».

5. La composition du jury pour les *Exercices en campagne* a subi une modification du fait de la démission pour motifs d'ordre professionnel de M. le cap. Kurzmeyer à Lucerne. Selon décision du comité central, le poste vacant résultant de ce départ ne sera pas pourvu. M. le cap. Kurzmeyer est remercié chaleureusement pour les services rendus. Il ressort du rapport du chef de discipline que jusqu'à aujourd'hui 80 rapports sont parvenus et qu'en général un excellent travail a été accompli dans les sections. Un nouveau formulaire n° 5, facilitant l'appréciation de la conduite des groupes au combat et des patrouilles, a été créé.

6. Le président du *comité technique*, adj.-sous-off. Weisshaupt, fait au comité central des propositions concernant la nouvelle formation du comité technique. Les nominations seront publiées dans l'organe central, aussitôt que la liste en aura été établie définitivement. Au sujet de la formation d'une Union des Vétérans, proposition émise par les différents cercles de vétérans, une circulaire parviendra prochainement aux groupements et sections.

7. L'effectif des abonnés de l'*organe central* donne l'occasion au comité central d'intervenir auprès des sections par une circulaire qui leur développera les mesures à prendre susceptibles d'augmenter les abonnements.

8. La remise des rapports des sections sur les *concours périodiques* n'est pas encore terminée. La participation des sections a augmenté dans toutes les trois disciplines. De surprenants et excellents résultats de quelques sections dans le

lancement de grenades, donnent lieu à quelques remarques et à la remise d'une tâche au chef de discipline.

9. Le *caissier central* profite de l'occasion pour revenir sur la question des arriérés de quelques sections et de faire au comité central des propositions y relatives. De nouvelles *cartes de membres* doivent être remises, pour en faire l'essai pendant l'exercice 1935, à deux groupements cantonaux. Le contrôle des *listes de concours* des sections a été effectué avant la séance par le caissier central et le chef de discipline. Il devra être poursuivi lorsque tous les rapports des sections seront rentrés. La proposition du président du groupement cantonal soleurois, faite à la dernière assemblée des délégués et concernant la *fixation d'une cotisation annuelle unique pour les deux catégories de membres*, est examinée. Le comité central proposera à l'assemblée des délégués 1935, de laisser, à partir de 1936, la cotisation annuelle à 80 cts. pour la catégorie A et d'augmenter à 50 cts. celle de la catégorie B, afin de n'avoir plus à réclamer de paiements supplémentaires pour les membres de la catégorie B qui prennent part aux concours. La question d'une baisse de prix possible pour l'insigne de l'association est confiée au caissier central pour étude.

10. Le comité central prend des mesures pour l'accélération de la remise des pouvoirs pour les *distinctions* différée jusqu'alors et il charge le nouveau chef de discipline de préparer la révision du règlement des distinctions.

11. Conformément à la décision de l'assemblée des délégués 1930 à Rorschach, M. le colonel Léderrey, instructeur d'arrondissement de la 1^{re} division, a créé un clair et concis *règlement « Service en campagne pour Sous-officiers »*. D'inattendues résistances provenant de lieux compétents se sont manifestées contre la diffusion de cet ouvrage, dans l'armée. Le comité central décide à l'unanimité la remise du nouveau règlement au sein de l'association pour le prix de revient de 30 cts. par exemplaire.

12. Le secrétariat central est chargé de prendre contact avec la Société suisse des Officiers afin d'obtenir une unité d'action dans la question de la *réorganisation de l'instruction du sous-officier*, du développement du travail hors service du sous-officier et de l'amélioration du contact entre l'armée et l'ASSO.

13. Le *port de l'uniforme hors service*, selon communication de l'Intendance fédérale du matériel de guerre, doit être réglée par une décision du DMF. Les propositions s'y rapportant, demandées par l'IMG au secrétariat central, ont trouvé à Berne un accueil favorable.

14. *Groupements et sections*. Deux nouvelles sections, *Neuveville et Locarno*, sont admises dans l'association. Le nombre des sections de cette dernière est porté ainsi à 104. De nouvelles fondations sont encore en vue et des mesures appropriées seront prises contre deux sections jusqu'ici assez inactives, ceci dans le but de leur insuffler une nouvelle vie.

15. Divers.

a) Le groupement cantonal bernois a laissé organiser, pour le 11 novembre par la section *Burgdorf*, une *course de patrouilles intercantonale*, ceci sans tenir compte de l'art. 43 des statuts centraux. Le comité central est de l'avis que, pour éviter la dispersion des forces, les manifestations intercantionales ne doivent être organisées à l'avenir que par l'Association suisse des Sous-officiers.

b) Etant donné que le *referendum contre la prolongation des écoles de recrues* a quelque chance de réussite par suite de l'attitude des socialistes et communistes, il est décidé, sur proposition du secrétariat central de proposer à la Société suisse des Officiers la mise sur pied d'un cours ou conférence destiné à éclairer efficacement la population sur la nécessité de la prolongation des services d'instruction.

c) Sur la base d'une proposition du secrétariat central pour la création d'un *prospectus illustré de recrutement* et pour l'*organisation plus intensive du recrutement* dans les écoles de sous-officiers et de recrues, ce dernier est chargé d'étudier des propositions y relatives à l'intention de la direction de l'association.

Schweiz. Milkkommission - Jäggi & Wüthrich

TAT

Morgen eine Käsesneise!

das ist nicht nur eine gute Idee -
das ist eine nationale